Eq t

# MINISTÈRE & ETAT

### KÉDUCATIONXXIXATIONAKKX

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

MONUMENTS HISTORIQUES

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ARRÊTÉ

#### d' ETAT LE MINISTRE <del>数定义的支援关系就会的关系,以对关系就会的对方支</del>关

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par la loi du 25 février 1943 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi,

Vu l'avis de la Commission supérieure des Monuments historiques

en date du 25 Juillet 1958 Vu la délibération en date du I2 Octobre 1958 du Conseil Municipal d'Augy-sur-l'Aubois, portant adhésion au classement

## ARRÊTE:

#### ARTICLE PREMIER

classé A parmi les monuments historiques 1 léglise

parmi res monaments mistoriques
d'Augy-sur-L'Aubois (Cher) figurant au cadastre sous le
Nº 30, section à, lieudit le Bourg, et appartenant à la
commune d'Augy-sur-l'Aubois

Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

#### ART. 3

Il sera notifié au Préfet du département da la	
·	
seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son	•
Paris, le 20 FEVELER	195.9

Four to Att her at your difficultion in the control Coolings

Godfield Control

Godfield Control